

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 20 mai 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 24 (dont 2 procurations)

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -  
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine - CASPERS  
Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston  
- PILNIAK Alain – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia –  
WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - Monsieur  
MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD  
Perrine **Conseillers**

**Absents ayant donné procuration**

Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald  
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Madame BLANCHARD Perrine

**Absent Excusé :**

Monsieur DEFAUQUET Gérald

**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Madame Corinne AMADEI

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2025**

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2025.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2025.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Corinne AMADEI.

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - SAENEN Romuald - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine – DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston -KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline  
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

**Absents :**

Madame MARTIN Nuccia – Madame WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Madame DELCAMBRE Chantal

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Chantal DELCAMBRE a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance dès l'ouverture de la séance.

**2. Procès verbal de la réunion du 13 MARS 2025**

Le procès verbal de la réunion de conseil municipal du 13 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

### **3. Décisions municipales**

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions suivantes :

7/2025 Renouvellement de la convention de mise à disposition des jardins familiaux pour une durée de 3 ans à compter du 8 avril 2025 moyennant une cotisation annuelle de 316€ soit 21 parcelles à 15 € et une à l'euro symbolique.

8/2025 Demande de subvention de 24 945 € au titre du programme « Aide Départementale aux villages et Bourgs volet énergie exercice 2025 sollicitée auprès du Conseil Départemental du Nord pour la mise en place de mâts solaires Parc Picasso et Parc Victor Hugo d'un montant de 49 890 € HT.

9/2025 Demande de subvention de 17 248 € au titre du programme « Aide Départementale aux villages et bourgs exercice 2025 sollicitée par le Conseil Départemental du Nord pour la mise en place de mâts solaires aux jardins familiaux et parking pour un montant de 43 120 € HT.

### **4. Taux d'imposition des taxes directes locales 2025**

Il a été décidé, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales sans augmentation soit :

Taxe d'habitation : 13.61 %  
Taxe foncière (bâti) : 50.42 %  
Taxe foncière (non bâti) : 88,90 %.

### **5. Communication de l'état annuel des indemnités des élus municipaux**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont introduit, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, de nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

Il a donc été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal l'état de l'ensemble des indemnités versées aux élus.

### **6. Compte de gestion 2024**

Le compte de gestion 2024 proposé par le Receveur Percepteur fait apparaître les résultats conformes à celui du compte administratif 2024.

Il a été adopté à l'unanimité.

### **7. Compte administratif 2024**

Le compte administratif 2024 présenté dont les dépenses et recettes ont été détaillées pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	4 423 574.67€
Recettes de fonctionnement :	4 943 364.03€
Soit un excédent de :	519 789.36€
Excédent 2023	528 841.00€
Soit un excédent 2024 de	1 048 630.36€

Dépenses d'investissement :	1 148 478.71€
Recettes d'investissement :	781 244.31€
soit un déficit de :	- 367 234.40€
Excédent 2023	131 737.93€
Soit un déficit 2024 de	- 235 496.47€

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Il a été adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été présenté une note brève et synthétique du compte administratif qui retrace les informations financières essentielles jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### **8. Affectation du résultat du compte administratif 2024**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 1 048 630.36€ comme suit :

002 : Excédent de fonctionnement reporté	608 701.89€
1068 : Réserves	439 928.27€

### **9. Le budget primitif 2025**

Il a été décidé, avec 20 voix pour et 3 abstentions d'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 5 300 918.10 € et en section d'investissement à 2 054 454.09 €.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### **10. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de Douaisis Agglo, sans implication de l'EPCI.

Les 4 CTG signées par bassin de vie depuis 2020 sont toutes arrivées à leur terme le 31/12/2024.

Il y a lieu de les renouveler pour 5 ans, à l'échelle des 35 communes du Douaisis.

Il est décidé, à l'unanimité, de renouveler la Convention Territoriale Globale du territoire du Douaisis, du 01/01/2025 au 31/12/2029 et d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

### **11. Demande de subvention - ADEVAM**

Il a été décidé, à l'unanimité, de répondre favorablement à la demande de subvention de l'association ADEVAM (Association de DEFense de Victimes de l'Amiante et autres Maladies dues au travail) suite à la dissolution de l'association ADEVA 59 et de leur octroyer une subvention pour un montant de 30€ pour l'année 2025.

## **12. Cadeau aux retraités et à une médaillée**

Il a été décidé, à l'unanimité, de remettre aux personnes retraitées ainsi qu'à une médaillée, un bon d'achat dans l'enseigne de leur choix comme suit :

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.

## **13. Rétrocession à la commune – parcelles appartenant à la Caisse Autonome Nationale Sécurité Sociale des Mines (CANSSM)**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser la rétrocession des parcelles reprises au plan joint soit B N° 851, 966 et 967 qui représentent 166 m2 au prix de 1€ et appartenant à la Caisse Autonome Nationale Sécurité Sociale des Mines ; étant précisé que tous les frais associés à cette opération seront à la charge de la commune, de charger Me PILARCZYK – Notaire à DOUAI de la rédaction de l'acte de vente et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires. Il est également à noter que les Domaines, consultés, n'ont pas donné suite dans la mesure où la rétrocession est inférieure à 180 000 €.

## **14. Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes proposée par le Centre de Gestion du Nord**

Il est rappelé que cette obligation concerne les administrations, les collectivités territoriales (décret 2020-256 du 13 mars 2020).

Pour remplir cette nouvelle obligation, le CDG59 propose le renouvellement du dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation.

L'ensemble du personnel de la collectivité est concerné : stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis, élèves ou étudiants en stage, les agents ayant quitté les services depuis moins de 6 mois.

Le dispositif proposé par le Centre de Gestion prévoit une cellule d'écoute, une cellule de signalement.

Avec l'accord du signalant, le CDG 59 informe l'employeur via un « référent (e) signalement ».

Les garanties du signalant sont :

- Une prise en compte rapide par des écoutants
- Le respect de la confidentialité et l'absence de représailles envers l'auteur du signalement
- L'absence de mention du signalement dans le dossier de l'agent
- L'orientation vers des services et professionnels compétents.

Il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler la convention proposée par le CDG 59 dont chaque membre du Conseil Municipal a eu connaissance et d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

### **15. Avis sur autorisation d'ouvrir le dimanche**

Vu la demande du commerce ALDI MARCHE CUINCY SARL qui sollicite une ouverture exceptionnelle les dimanche 21 décembre 2025 et 28 décembre 2025,

Il a été décidé, à l'unanimité,

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 les dimanches 21 et 28 décembre 2025 de tous les commerces de détail,
- DE PRÉCISER que les dates seront identifiées par un arrêté du Maire,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

### **16. Convention ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) avec Maisons et Cités**

Il est décidé, à l'unanimité, de signer la convention ERBM proposée par Maisons et Cités portant sur la rénovation de 63 logements sis cité de la Malmaison identifiés par elle-même.

La commune de GUESNAIN s'engage à verser une participation de 3000 € par logement soit 189000 € et à apporter cette aide financière sur une période maximum de 15 ans.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en et de prévoir les crédits prévus au budget chaque année.

### **17. Décision en matière de droit de préemption**

Les décisions en matière de droit de préemption urbain reprises dans le tableau suivant ont été communiquées au Conseil Municipal.

Le Maire

Maryline LUCAS



La secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE.

